



Casablanca, le 07 novembre 2008

**AVIS N°219/08**  
**RELATIF A LA PURGE DU CARNET D'ORDRES**  
**À L'OCCASION DE LA DIVISION DES TITRES**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 3.2.6 ;

Il a été arrêté ce qui suit :

**ARTICLE UNIQUE**

A l'occasion de la réduction de la valeur nominale des actions formant le capital social de la société **CARTIER SAADA** de 100 Dirhams à 10 Dirhams, la Bourse de Casablanca procédera à la purge du carnet d'ordres concernant les actions **CARTIER SAADA** de nominal 100 DHS et les droits d'attribution "**CR SAADA (AN07 1P5)**", et ce, le **14 Novembre 2008 avant la pré-ouverture.**

*Direction Marchés*